



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 avril 2023

**LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'HORTICULTURE DE FRANCE LANCE « JARDINS SECRETS »,  
LE PREMIER CONCOURS NATIONAL DES JARDINS D'AGRÉMENT PRIVÉS**

Candidatures ouvertes du 24 avril au 2 juin 2023

*Jardins secrets, le concours national des jardins d'agrément privés s'adresse à tout propriétaire de jardin privé de quelque dimension qu'il soit.*

*Organisé par la SNHF, Société Nationale d'Horticulture de France, prestigieuse institution œuvrant depuis presque deux siècles et reconnue d'utilité publique, il a pour objectif de mettre en valeur le talent des jardiniers et de révéler au public des jardins privés de grande qualité.*

*Les dossiers de candidature sont disponibles à partir du 24 avril et doivent être envoyés avant le 2 juin à 16 heures, date limite de dépôt. Le palmarès sera dévoilé en décembre.*



En 2022, sept français sur dix disposent d'un jardin et entretiennent un lien plus fort avec la nature la plus proche de chez eux, à savoir le jardin (enquête Unep-lfop 2022). Ce concours d'envergure nationale entend faire émerger une nouvelle génération de talents et permettre de valoriser la place du végétal dans notre société.

*Vous avez aménagé un jardin en partant d'une feuille blanche ou vous avez réhabilité à votre idée un jardin délaissé, à la campagne ou en ville ? Vous êtes heureux de le voir aussi beau que vous le rêviez ? Vous avez douté d'y arriver mais, à présent, votre jardin agrmente votre quotidien et vous rend la vie plus douce ? Désormais, vous avez envie de montrer votre jardin et de partager votre pratique de jardinier amateur.*

## **UN CONCOURS NATIONAL POUR CONCILIER ART DE VIVRE ET ESTHÉTIQUE**

Avec « Jardins Secrets », le concours national des jardins d'agrément privés, la SNHF entend célébrer le talent des jardiniers, débutants comme aguerris, et partager leurs bonnes pratiques au bénéfice de chacun et du végétal.

### **QUI PEUT CANDIDATER ?**

Le concours « Jardins Secrets » est ouvert à tous les propriétaires de jardins privés en France métropolitaine, dès lors que leur jardin n'est pas ouvert au public à des fins commerciales.

Les candidats, s'ils peuvent avoir sollicité l'assistance technique d'un professionnel du paysage, paysagiste ou entreprise, pour l'aménagement ou la restauration de leur jardin, se seront impliqués personnellement dans la définition du projet et au long de sa réalisation et participeront régulièrement à son entretien.

### **L'HARMONIE ET L'EXEMPLARITÉ, DES CRITÈRES ESSENTIELS**

Qu'ils soient grands ou petits, qu'ils se trouvent en ville ou à la campagne, les jardins jouent un rôle important dans la préservation du vivant. Les jardins présentés seront évalués au regard de l'harmonie d'ensemble entre le végétal, le minéral et l'eau, de l'insertion du jardin dans son environnement, de la diversité des plantes cultivées et de la mise en œuvre des végétaux, de leur combinaison en fonction du climat et des saisons, de la recherche esthétique dans le choix et l'emploi des plantes, des matériaux et des éléments de décor.

Une attention sera aussi portée d'une part, à l'exemplarité dans la pratique du jardinage vis-à-vis de la biodiversité et de l'utilisation des ressources naturelles, et d'autre part, à l'originalité du jardin, aux innovations qu'il recèle, dans son aménagement et dans son entretien.

### **QUELLES SONT LES RÉCOMPENSES ?**

Chaque candidat est invité à s'inscrire dans la catégorie qui correspond à son jardin : « **jardin de ville de moins de 1000 m<sup>2</sup>** », « **jardin de moins de 1500 m<sup>2</sup>** », « **jardin de 1500 m<sup>2</sup> à 5000 m<sup>2</sup>** », « **jardin de plus de 5000 m<sup>2</sup>** », « **jardin associatif** ». Pour chaque catégorie, un prix sera décerné. En plus de ces prix, il sera attribué le prix « Lucie et Roland Gombault » à un jardin, quelle que soit sa dimension, pour la qualité exceptionnelle de sa végétation, que ce soit au regard de la diversité de ses collections, de la présence de plantes rares ou acclimatées et des aménagements pour les mettre en valeur.

Les lauréats du concours seront notamment récompensés par une médaille de la SNHF gravée au nom de leur jardin et à leur nom et par une plaque commémorative qu'ils s'engagent à rendre visible au public qui visite leur jardin. Ils recevront aussi des livres de jardinage, des semences, des végétaux et des outils de jardinage.

La proclamation du palmarès est prévue à Paris, en décembre prochain. Elle sera suivie d'une visite sur le thème du végétal dans un « lieu secret ».

## COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer au concours, il suffit de télécharger et compléter le dossier de candidature correspondant à sa catégorie sur le site [www.snhf.org](http://www.snhf.org), puis de le renvoyer avant le **2 juin 2023**, accompagné de photos représentatives de son jardin et de sa pratique du jardinage. Deux options pour faire retour du dossier de candidature renseigné :

- Par mail à [jardins-secrets@snhf.org](mailto:jardins-secrets@snhf.org)
- Par courrier, cachet de la poste faisant foi, à

Société Nationale d'Horticulture de France  
Concours « Jardins Secrets »  
84, rue de Grenelle  
75007 PARIS

### Les dates clés :

- 24 avril : ouverture du concours
- 2 juin : clôture des inscriptions
- 12 décembre : proclamation du palmarès

**À propos de la SHNF** : La Société Nationale d'Horticulture de France (SNHF) est ouverte à tous les passionnés de jardins. Son objectif est de diffuser les connaissances et savoir-faire en matière de jardinage et d'horticulture. Ses missions s'articulent autour de trois axes majeurs : échanger, promouvoir et préserver. La SNHF développe des activités diversifiées : voyages et visites, ateliers et démonstrations, salons et manifestations, conférences, colloques et journées d'étude, concours et prix, publications... ses collections, enrichies depuis près de deux siècles, comptent aujourd'hui parmi les fonds documentaires horticoles de premier plan en France. La SNHF s'adresse aux jardiniers amateurs, aux sociétés horticoles, aux établissements de formation, aux professionnels du végétal et aux collectivités territoriales.

\*\*\*

Suivez-nous pour découvrir les coulisses du concours et les conseils des experts de la SNHF



[www.snhf.org](http://www.snhf.org) - Contact presse Telescope : **Marine Guinot** - [marine@telescopeparis.fr](mailto:marine@telescopeparis.fr) - 06 48 15 52 41